Arrêté n° 150 PR du 23 février 2022 portant nomination de Mme Marie-Laure Denis, en qualité de directrice de cabinet auprès du Président de la Polynésie française

(NOR : PRE22501347AP-1)
Paru in extenso au journal officiel n°20 NS du 24/02/2022 à la page 1489 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 24/02/2022

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2009-78 APF du 29 octobre 2009 portant statut de droit public des membres de cabinet du Président de la Polynésie française, des ministres du gouvernement de la Polynésie française et du président de l'assemblée de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er

Mme Marie-Laure Denis est nommée en qualité de directrice de cabinet auprès du Président de la Polynésie française à compter du 24 février 2022.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 février 2022.

Edouard FRITCH.